



11 enfants et une mere en indivision

Par **nana**, le **02/03/2010** à **20:48**

Bonjour,

nous sommes 11 enfants et notre mère en indivisions pour 3 maisons l'une est occupé par notre mère elle paye tous les frais, les deux autres maisons sont laisser dans l'abadon, nous sommes que 3 a regler les factures a faire des travaux dessus, j'aimerais savoir que faire; pouvons nous reclamer aux autres de participer ou peut-on recuperer les maisons au nom des personnes qui s'occupent de ces biens;nous sommes dans l'impasse et ce depuis 20 ans certaines ne veulent soit disant rien mais si lors du décès de notre mère sans arranger cette situation, que vas-til se passer
ma mère voudrait en faire beneficier ceux qui s'en occupe et s'occupe d'elle ce sont ces biens

merci a vous